

MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE
850, Rue des Distilleries

16130 ANGEAC-CHAMPAGNE

Tél. : 05.45.83.74.42

Fax : 05.45.83.64.19

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER
2016**

Sur convocation du 08 février 2016, le Conseil Municipal s'est réuni :

Présents : Messieurs Pascal BRUNETEAU, Gérard CHEVOLLEAU, Ludovic DAVIAUD
Gérard FAURIE, Jean-Philippe GRAMAIN, Michel JASMIN, Laurent NERFIE, Henri
PERIER

Mesdames Lydie BLANC, Maryse DOUBLET, Eliane GASNIERE, Alexandra NADAUD,
Carole VANDEVOORDE-SAUNIER

Excusée : Nathalie CALVEZ

Début de la Séance : 20 H 30.

Nommé secrétaire de Séance : Madame Eliane GASNIERE

Avant le commencement de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les points suivant : devis investissement 2016 – prestations de services, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

**1. DISCUSSION ET VALIDATION DE OU DES TRANCHES DE TRAVAUX A
L'EGLISE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'objectif et les enjeux de l'opération de réhabilitation de l'Eglise communale, il fait part en outre des données et du contenu de la mission proposée par le cabinet d'architecture et du patrimoine NIGUES qui a déjà réalisé les deux tranches de travaux extérieurs.

Deux possibilités s'offrent à la collectivité, soit la réalisation de la première tranche concernant le Chœur, le bras sud du Transept et des travaux divers pour un montant de 124 292,96 euros HT, soit une deuxième option consistant à la restauration totale de l'intérieur de l'Eglise pour un montant de 240 746,49 euros HT étant précisé que lors des appels d'offres, les résultats pourraient être inférieurs de 20 à 25 % dans cette dernière éventualité et seulement de -12 à -16 % pour la première option, que des subventions pourraient être obtenues et que la réalisation effective du chantier est conditionnée par la DETR.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de valider la tranche de travaux correspondant à la totalité de la partie intérieure de l'Eglise soit un montant de 240 746,49 euros HT en prévisionnel. A ce montant devra être ajouté les honoraires d'architecte proposés pour 23 352,41 euros et des honoraires pour la mission SPS d'environ 7 222,39 euros. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité moins une abstention.

2. APPROBATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX

Le Conseil Municipal valide le montant des honoraires d'architecte proposés soit 23 352,41 euros HT par le cabinet NIGUES de Niort.

3. ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal autorise la commune d'Angeac-Champagne a adhéré à la fondation du patrimoine.

4. AUTORISATION DONNE AU MAIRE POUR DEMANDER LES SUBVENTIONS EN FONCTION DES TRANCHES RETENUES

Au regard du dossier validé concernant les travaux d'aménagement de la partie intérieure de l'Eglise, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions à : Monsieur le Préfet de la Charente au titre de la DETR, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Monsieur le Président de la Région Aquitaine – Limousin- Poitou-Charentes au titre du FRIL, la Délégation régionale de la fondation du patrimoine, la Fondation du Crédit Agricole, la Direction des affaires culturelles (DRAC), Monsieur et Madame les Sénateurs et Députés au titre de la réserve parlementaire, la Sauvegarde de l'art française et à VMF patrimoine.

5. DEVIS INVESTISSEMENT 2016 – PRESTATIONS DE SERVICES

Le Conseil Municipal valide le devis de la Communauté de Communes de Grande Champagne pour l'empierrement et le goudronnage tri-couche de la forte pente du chemin rural au Plantier pour un montant de 17 025 euros HT.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire précise que les travaux de reprise de tranchées à Roissac par la société COLAS se feront semaine 12.

Clôture de la Séance : 21 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.